

Vous attendez un heureux événement? Félicitations ! En tant que futur parent, ce formulaire vous permet de **demande votre startbedrag (allocation de naissance)** dès le 6^e mois de grossesse, ainsi que votre Groeipakket (allocations familiales), si vous habitez en Flandre. Renvoyez ce document complété via vlaanderen@parentia.be ou complétez votre demande en ligne sur www.parentia.be. Vous pouvez également nous le faire parvenir par courrier adressé à : BP 80030 à 1070 Anderlecht. La maman recevra le paiement au plus tôt deux mois avant la date de naissance prévue. Le paiement des allocations familiales démarrera automatiquement après la naissance, dès que votre enfant sera inscrit dans les registres de la population.

1. **Renseignements concernant la maman**

Prénom :
Nom :
Code postal de votre domicile :
Numéro du registre national (voir verso de votre carte d'identité) ou date de naissance : - -
GSM :
E-mail :
Compte bancaire pour le paiement de la prime de naissance et des allocations familiales : - -
Ce compte est un compte bancaire personnel ou en commun à mon nom. Je vous autorise à contrôler ces données bancaires auprès de ma banque.
La maman travaille en dehors de la Belgique ou est fonctionnaire international/européen: Oui Non

2. **Renseignements concernant l'autre parent**

Prénom :
Nom :
Numéro du registre national (voir verso de votre carte d'identité) ou date de naissance : - -
L'autre parent travaille en dehors de la Belgique ou est fonctionnaire international/européen : Oui Non

3. **Renseignements concernant le bébé**

Date de naissance prévue : le . . / . . / . .

4. **Attestation du gynécologue ou de la sage-femme** (à faire compléter ou joindre une attestation originale)

Je soussigné,,
gynécologue / médecin / sage-femme, déclare que Madame
est enceinte de 5 mois au moins.
La date présumée de la naissance est le . . / . . / . .
Madame attend : . enfant(s)
Date : le . . / . . / . .

Signature et cachet

5. **Signature**

Les parents souhaitent que Parentia Vlaanderen vzw verse le startbedrag (prime de naissance) ainsi que le Groeipakket (allocations familiales) pour tous leurs enfants à partir de la date légale la plus proche.

De ouders wensen dat Parentia Vlaanderen vzw het startbedrag (kraamgeld) en het Groeipakket (kinderbijslag) uitbetaalt voor al hun kinderen vanaf de dichtstbijzijnde wettelijke datum.

Je souhaite recevoir les informations de Parentia sur les allocations familiales, les démarches administratives et autres services liés à la famille. J'accepte la politique en matière de vie privée de Parentia consultable sur www.parentia.be.

Date et signature de la maman ou des deux parents :

Parentia accorde une grande importance à la **protection de vos données personnelles**. Nous traitons vos données pour pouvoir payer correctement votre Groeipakket, conformément au Décret Groeipakket. Nous sommes également amenés à transmettre celles-ci à d'autres caisses et à l'agence « Opgroeien ». Nous conservons vos données pendant toute la période durant laquelle votre enfant peut avoir droit au Groeipakket. Vous avez toujours le droit de :

- consulter, rectifier ou supprimer vos données via Parentia et d'en limiter leur traitement;
- demander à Parentia de transférer vos données directement vers un autre responsable de traitement;
- déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données.

Vous avez des questions ou vous souhaitez exercer vos droits en matière de traitement de vos données personnelles ? Contactez-nous à l'adresse ci-dessous.



Vlaamse uitbetaler.
Elk kind heeft recht op een Groeipakket.
Je kiest zelf je uitbetaler. Veranderen kan na 1 jaar. www.groeipakket.be



Près des parents, dès les premiers instants.
Parentia Vlaanderen vzw • KBO 0686.764.255
Maatschappelijke zetel: Kartaizersstraat 45, 1000 Brussels.
www.parentia.be



STARTVLA 1.1